

# Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes

## **Que pensent les Français des nuisances lumineuses ?**

### Communiqué de presse

Paris – 30 janvier 2013: l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes rend publiques les informations recueillies pour l'ANPCEN lors d'une enquête réalisée par TNS Sofrès, au moment où le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie annonce un arrêté national sur l'extinction la nuit des vitrines, façades et locaux professionnels non occupés, attendu depuis plusieurs mois, pour application au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le sondage montre que les Français s'intéressent aux nuisances lumineuses causées par l'éclairage artificiel nocturne, qu'ils perçoivent l'augmentation de lumière la nuit, même s'ils disent manquer d'informations et de régulation. Une chose est claire, c'est aux élus locaux et aux associations environnementales qu'ils font confiance pour résoudre ces questions, tandem que fait vivre quotidiennement l'ANPCEN dans ses actions de terrain.

Les objectifs de « prévention, limitation et suppression » sont inscrits désormais dans la loi. Pourtant, les enquêtes ou suivis publics sur les enjeux environnementaux n'interrogeaient généralement pas sur ceux de la lumière, les laissant ainsi dans un angle mort, alors même que l'ANPCEN observe et accompagne un foisonnement d'initiatives sur le terrain : nouveaux questionnements des équipes municipales, multiplication des extinctions en milieu de nuit lorsque ceci est possible<sup>1</sup>, signatures de charte d'engagements, avancées autour de la gestion de la lumière dans la trame verte et bleue et autour des effets sur le sommeil et la santé, participation croissante au concours de l'ANPCEN Villes et villages étoilés, renouvellement des matériels ou équipements, demande croissante de cartographie<sup>2</sup>, etc

Aussi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a souhaité poser **3 questions originales aux Français** pour mieux connaître leur perception des nuisances lumineuses : quelles sont pour eux les causes perçues, à qui font-ils confiance pour résoudre ces enjeux, que doivent faire en priorité les pouvoirs publics ? TNS Sofres a réalisé un sondage spécifique pour l'ANPCEN, en 2012, dans le prolongement d'une étude réalisée pour le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie sur le même échantillon de représentation. (voir modalités page 4)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'ANPCEN est la seule association qui recense nationalement les communes pratiquant l'extinction en milieu de nuit, elle a identifié déjà 6000 communes et estime que 4000 environ restent à identifier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour laquelle l'ANPCEN propose une méthode originale, enrichie des données de terrain qu'elle collecte

### La question des causes

« On peut constater que les Français attribuent principalement l'augmentation de la lumière la nuit à ce qu'ils perçoivent comme éclairage nocturne additionnel et développé plus récemment, un peu moins aux services utilitaires et publics de l'éclairage, dont nous savons que, faisant en quelque sorte partie du paysage, ils sont moins questionnés» indique Anne-Marie Ducroux, Présidente de l'ANPCEN. En effet, l'éclairage de mise en valeur ou destiné à attirer l'attention (monuments, commerces, enseignes et publicités) est cité en première cause perçue (31 %) et jusqu'à 42 % chez les moins de 35 ans. « C'est précisément sur les publicités lumineuses, sur les enseignes³, sur les zones et sources « non résidentielles » que les précédents décrets publiés et que ce nouvel arrêté de janvier 2013 statuent» souligne Anne-Marie-Ducroux.

« Il faut cependant noter que proportionnellement les équipements croissants de points lumineux de l'éclairage public : + 64 % en 20 ans et leur durée d'éclairement passée de 2400 à 4 000 h dans le même laps de temps, les rendements lumineux qui ont progressé mais n'ont pas été accompagnés des baisses de puissances suffisantes nécessaires, ne peuvent pas être neutres dans l'augmentation de la quantité globale de lumière émise la nuit et donc des nuisances lumineuses liées. D'ailleurs nous observons que dans l'étude TNS Sofres, cette fois, du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie, conjointe à celle de l'ANPCEN, les Français confirment très majoritairement leur perception d'une augmentation de la lumière artificielle : 59 % » Dans l'étude ANPCEN-TNS Sofres seulement 10% des Français ne considèrent pas que la lumière artificielle nocturne a augmenté au cours de ces dernières années, ce chiffre diminuant à 3% pour les personnes habitant à la campagne mais proche des centres urbains là où justement l'accroissement du parc et sa densification se sont fait le plus rapidement, souvent en parallèle de l'artificialisation des sols.

« C'est un nouveau regard qu'il convient de jeter collectivement sur la lumière la nuit, et tous ceux qui nous rejoignent sont étonnés d'apprendre soudain à découvrir les lampadaires autour d'eux pour mieux reconnaître des éclairages adaptés ou non. » indique Anne-Marie Ducroux.

Le sondage confirme un besoin de connaissances et compréhension des effets sur cette tendance paradoxalement restée dans l'ombre...

Parmi les causes citées par les Français, vient à égalité en première position, le manque de connaissances sur les conséquences de l'éclairage artificiel la nuit (31 %).

Les Français attribuent ensuite, quasiment de manière équivalente l'augmentation de la lumière artificielle la nuit, au fait qu'ils manquent d'informations (26%) et au fait qu'il n'y a pas selon eux ou trop peu de réglementations en la matière (25 %). Les cadres et professions intellectuelles sont eux 34 % à citer ce point. « Ces chiffres expliquent une grande partie des résultats de la perception des conséquences et des priorités. Nous constatons aussi ce manque de connaissances parmi nombre de décideurs publics et nous voyons que les Français font place à une régulation publique sur cette question» indique l'ANPCEN.

### La question de la confiance pour agir

Les Français accordent majoritairement leur confiance aux élus locaux (47 %) et aux associations environnementales (41 %) pour agir en faveur de la réduction des nuisances lumineuses. Confirmant ainsi les résultats de nombre d'études sur la confiance pointant, attribuée d'abord aux personnes de proximité que l'on connaît et aux acteurs sociaux qui ne représentent pas des intérêts marchands.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les afficheurs ont obtenu un délai de 6 ans pour la mise en conformité de la simple extinction des enseignes déjà installées.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Etude TNS Sofres Medde 2012 : l'éclairage public est cité par 30 % des habitants de communes périurbaines et 22 % en général. En question ouverte 61 % le citent spontanément

Les associations environnementales arrivent également en tête ou au même niveau que les élus locaux, chez les moins de 50 ans et dans les villes de plus de 20 000 habitants.

« Cette coopération élus locaux et association environnementale nous la connaissons bien : l'ANPCEN, Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne la fait vivre depuis 15 ans, par son action menée entièrement bénévolement au plus près des élus et citoyens. Combinée à nos actions de plaidoyer national, elle est la marque de nos actions de terrain. L'ANPCEN a pu recenser déjà 6 000 communes qui pratiquent l'extinction en milieu de nuit. Elle vient de s'illustrer dans les résultats de la 4ème édition du concours villes et villages étoilés pour lequel nous enregistrons avec plaisir une progression quantitative de 145 % en un an. Celle-ci traduit l'écho que reçoivent désormais les actions de sensibilisation et d'accompagnement que nous conduisons auprès des communes depuis 15 ans, en faveur de la qualité de la nuit. Nous relevons également avec intérêt que des villes de plus de 5 000 habitants, jusqu'à 35 000 habitants, rejoignent désormais le concours. Nous sommes convaincus que ces tendances vont se prolonger dans les années à venir » indique l'ANPCEN.

La confiance des Français est accordée ensuite aux services publics : l'administration publique recueille **28%** et la gendarmerie ou la police **15%**.

« Nous souhaitons que les services publics nationaux et locaux soient de plus en plus impliqués. La demande de régulation des Français ne décroit pas pour ce sujet comme pour d'autres. Nous constatons d'ailleurs que chaque fois que les services de gendarmerie et police sont associés à une expérimentation locale sur un projet d'extinction en milieu de nuit, les résultats sont très encourageants et contredisent les arguments dits de sécurité à la réduction de l'éclairage la nuit. Dans notre étude, 1 % des Français attribuent à la lutte contre l'insécurité l'augmentation de l'éclairage » indique l'ANPCEN.

Enfin, les Français croient moins que les solutions résident dans les acteurs économiques ou eux-mêmes : les entreprises d'éclairage recueillent **15**% et les citoyens eux-mêmes **11%**.

### La question des priorités publiques

Dans le contexte budgétaire actuel, les Français sont bien sûr 36 % à estimer prioritaire de réduire les dépenses publiques actuelles liées à l'éclairage artificiel la nuit.

En plein débat national sur la transition énergétique, dont la « sobriété » a été posée par le Gouvernement comme une des composantes essentielles, les Français sont **33** % à penser prioritaire de réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage la nuit. Avis partagé par **43** % des cadres et professions intellectuelles.<sup>5</sup>

Quant à privilégier la contrainte ou l'incitation ? : 27 % confirment qu'il y a place pour une loi ou une réglementation plus contraignante en faveur des nuisances lumineuses, atteignant chez les ouvriers et professions intermédiaires 36 et 34 %.

26 % pensent qu'il convient d'encourager aussi les communes qui agissent en faveur de la réduction des nuisances lumineuses.

**19** % pensent qu'il faut responsabiliser les entreprises privées. Priorité qui atteint **23** % pour les moins de 50 ans.

Les enjeux moins directement visibles et surtout moins connus des Français, les effets sur la santé et la biodiversité de la rupture de l'alternance jour-nuit et de certains types de lumières artificielles nocturnes, recueillent 15 % et 10 %. Avec 19 % à noter dans les espaces ruraux sous influence urbaine donnant une priorité pour la biodiversité, soit près d'un Français sur 5 et une préoccupation exprimée pour la santé de près d'un quart des ouvriers.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> On peut noter que RTE a confirmé dans son dernier bilan électrique une augmentation de la consommation brute d'électricité en 2012 de 2.1 %

La demande d'un classement amène en dernière des priorités publiques citées (6 %), l'observation du ciel et des étoiles, même si l'on peut remarquer qu'elle atteint 13 % chez les 18-24 ans et 11 % dans les grandes agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants où vivent précisément ceux qui sont les plus privés d'observation de cieux nocturnes naturels.

### Le sondage ANPCEN - TNS Sofres - Fiche technique

- . Sondage effectué par TNS Sofres pour : L'ANPCEN, Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes
- . Dates de réalisation : Du 21 au 22 août 2012 : pendant la consultation publique de l'arrêté
- . Enquête réalisée par téléphone auprès d'un échantillon national de 980 personnes, représentatif de l'ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus.
- . Méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne de référence) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

Le sondage TNS Sofres pour l'ANPCEN a été réalisé dans le prolongement d'une étude réalisée pour le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie sur les nuisances lumineuses et sur les mêmes bases représentatives de la population française.

### **Trois Questions**

- . Selon vous, quels sont les éléments qui expliquent le mieux l'augmentation de la lumière artificielle la nuit au cours de ces dernières années en France ?
- . Parmi les acteurs quels sont ceux auxquels vous feriez le plus confiance pour agir en faveur de la réduction des nuisances lumineuses la nuit ?
- . Selon vous et parmi les propositions suivantes, quelles devraient être les priorités à venir des pouvoirs publics et des collectivités locales vis-à-vis de l'éclairage artificiel la nuit en France ?

### Qu'est-ce que les « nuisances lumineuses » ?

Les nuisances lumineuses combinent des aspects quantitatifs et qualitatifs d'effets de la lumière artificielle nocturne :

- Plus de quantité globale de lumière artificielle nocturne émise
- Dans différentes parties du spectre des lumières (ou « couleurs » des lampes utilisées) ayant plus ou moins d'impacts sur le vivant
- Rupture de l'alternance nette entre le jour et la nuit
- Halos lumineux
- Eblouissements
- Lumières intrusives (sur les façades et entrant dans les maisons ou appartements)
- Propagation de la lumière à distance des sources dans l'atmosphère ou dans les milieux (nécessité de nouvelles solidarités territoriales)

### Annexes Les actualités et le contexte

### 1 - Supprimer les nuisances lumineuses figure comme un objectif de la loi.

Les nuisances lumineuses sont bien décrites par la loi pour ses effets pluriels : sur la biodiversité, sur la santé, sur la consommation énergétique et sur l'observation astronomique.

Depuis 2009

**Article 41** 

LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »

2010-2012

Article 173 Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - portant engagement national pour l'environnement

Décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses

Décret n'2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à l'éclairage nocturne des enseignes et publicités lumineuses, en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 : extinctions pour les publicités et enseignes lumineuses entre 1h et 6h pour les nouvelles installations, les installations déjà en place ont un délai de mise en conformité de 6 ans.

**Janvier 2013:** 

Un nouvel arrêté relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie

L'arrêté institue des extinctions de locaux à usage professionnel une heure après la fin d'occupation desdits locaux, des façades des bâtiments éteintes au plus tard à 1 heure, les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1h ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement.

2013 ? en attente

Projet d'arrêté portant réglementation des nuisances lumineuses et limitation des consommations d'énergie

### 2 - La transition énergétique repose sur « l'efficacité » et la « sobriété » énergétique

La transition énergétique ne repose pas tout entière sur la recherche d'efficacité énergétique définie comme une consommation en énergie moindre pour le même service rendu, mais la recherche de sobriété énergétique a été indiquée comme un objectif à part entière qui doit conduire à rechercher des sources de non production et non consommation d'énergie chaque fois que possible. La France est tenue par son engagement européen d'atteindre d'ici 2020 au moins 20 % d'économies d'énergie.

Novembre 2012 - octobre 2013

Débat national sur l'énergie lancé, par Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, depuis le 29 novembre 2012 doit aboutir à un projet de loi de programmation en octobre 2013

Septembre 2012 et mandature

Conférence environnementale

Discours du Premier ministre le 15 septembre 2012

- « Notre premier grand chantier c'est la transition énergétique, qui repose sur un modèle de développement sobre et efficace. »
- « Je veux mobiliser les Français autour de l'objectif de la sobriété énergétique. »

### Quelques chiffres à retenir et tendances :

- 9,5 millions de points lumineux (pour l'éclairage public)
- 3,5 millions d'enseignes lumineuses, avec une puissance totale installée proche de 750 MW
- + 64 % de points lumineux de 1992 à 2012 par l'extension ou/et la densification des réseaux (villes, périurbain, rural)
- entre 10 lux et jusqu'à plus de 100 lux au pied des luminaires : ce sont les niveaux d'éclairement au sol, et, suivant l'uniformité de l'éclairage, entre 1 lux et 20 lux à midistance entre les luminaires. Pour comparaison, l'éclairement maximal au sol de la lumière naturelle nocturne de pleine lune est de moins de 0.25 lux
- de 2400 à 4000 heures : c'est l'évolution des durées d'éclairement de 1992 à 2012
- Multiplication des plans lumière :
  - . Renforcement de l'éclairage d'ambiance : plus de lumière peu orientée ou intrusive
  - . Renforcement des éclairages ponctuels de spectacle et multicolores : monuments, façades, balayages lumineux aériens, etc
  - . Renforcements des éclairages de milieux naturels : ponts, berges et milieux aquatiques urbains, parcs et jardins, arbres, falaises naturelles, etc...
- Insuffisante diminution des puissances installées = pas de diminution de la quantité globale de lumière émise, malgré l'amélioration de l'efficacité énergétique et du rendement lumineux. Puissances installées en 1990 300W; en 2005 150W; en 2013: 70W?
- 7 milliards de kWh : consommation de l'éclairage public en France
- 48% de la consommation électrique des collectivités locales en kWh<sup>6</sup> sont dus à l'éclairage public.
- de 25 à 50% : potentiel d'économies budgétaires
- 91 kWh/habitant: c'est ce que représentait l'éclairage public par an, en 2000, soit plus du double de son voisin allemand (43 kWh/habitant) En 2005, il évoluait à 92 kWh/habitant en France pour 55 kWh/habitant en Allemagne.
- Evolutions de la composition spectrale de la lumière :
  - Les lampes orangées sont de moins en moins prescrites au bénéfice de lampes à fortes composantes blanc bleu. Selon sa composition la lumière émise peut avoir plus ou moins d'effets sur le vivant.
- Augmentation générale des équipements en LEDS à forte composante de lumière blanche et bleue, en méconnaissance de leurs effets et performances à long terme : « La technologie des LED, qui présente certains avantages par rapport aux autres types d'éclairage (efficacité énergétique, durée de vie), est en pleine évolution mais la qualité de la lumière (température de couleur, indice de rendu de couleur) émise par ces lampes ne présente pas toujours le même niveau de performances que les autres sources d'éclairage. À l'heure actuelle, l'impact environnemental des LED est nettement moins bon que les autres types d'éclairage. » Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail expertise collective octobre 2010
- Enjeux de l'orientation de la lumière : les matériels anciens ne dirigent pas suffisamment la lumière vers la surface utile. Les flux de lumière partent vers le ciel et latéralement. Une meilleure orientation des lumières permet aussi la réduction des éblouissements possibles, des lumières intrusives dans les habitations.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Source : Enquête ADEME – SOFRES 2005

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) : une association d'intérêt général à découvrir

Avec plus de 100 associations membres de l'ANPCEN, plus de 5500 personnes sont mobilisées par l'ANPCEN, seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans.

L'ANPCEN agit conjointement par plaidoyer national et par une action quotidienne de terrain.

Les bénévoles nationaux de l'association et son réseau de 70 correspondants locaux alertent citoyens et décideurs publics nationaux et locaux, sur l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public ou privé, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, la disparition de la nuit par dégradations de l'environnement nocturne.

Ainsi l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes toute l'année recense des données, a élaboré un cahier des charges techniques avec des étiquettes environnementales originales, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues. Celles-ci permettent aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens.

L'ANPCEN propose la signature d'une charte d'engagements aux communes ; elle anime, organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage extérieur, public et privé.

L'ANPCEN a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans la loi Grenelle II; elle est consultée dans l'élaboration des décrets, arrêtés et normes Afnor; elle porte la recommandation nationale d'une meilleure gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne », mais aussi dans le plan national santé environnement, dans les certificats d'économie d'énergie, et différents dispositifs.

L'ANPCEN est membre de France Nature Environnement et collabore avec International Dark sky association

### Soutenir l'association dans ses actions :

Tous les animateurs de l'association sont bénévoles et les soutiens sont indispensables à son action

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes 3, rue Beethoven 75016 Paris info@anpcen.fr www.anpcen.fr www.villesetvillagesetoiles.fr

### **Contact presse:**

Agence Géraldine Musnier 04 78 91 19 75

Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

### Des enjeux indissociables les uns des autres

Pour l'ANPCEN, il ne s'agit pas bien sûr de remettre en question la nécessité d'éclairer pour des besoins de sécurité et d'agrément, ni de supprimer l'éclairage artificiel, mais de l'organiser différemment, de manière à en atténuer les impacts négatifs, en faire un service adapté aux enjeux du XXIe siècle. En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. Un halo de lumière enveloppe chaque ville et village de France. Au cœur du débat 2013 sur la transition énergétique, l'ANPCEN rappelle qu'il convient d'agir par l'efficacité comme par la sobriété énergétique. L'éclairage non adapté a des conséquences sur les dépenses publiques, sur les humains comme sur l'environnement.

### Dépenses publiques à maîtriser

Dans un contexte de rigueur budgétaire, l'éclairage public représente dans le budget des communes 20% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité. L'éclairage public représente 48% de la consommation électrique des collectivités locales en kWh<sup>7</sup>. Le potentiel d'économies budgétaires peut varier de 25 à 50%. Au coût de fonctionnement doivent être ajoutés les coûts de maintenance et d'équipement des communes (rénovation et nouvelles installations). Le coût global de l'éclairage public correspond ainsi à près du triple de la facture d'électricité liée à l'éclairage public.

### Perte d'énergie considérable, émissions de gaz à effet de serre, déchets à éviter

En France, près de 7 milliards de kWh sont utilisés pour l'éclairage public<sup>8</sup>. L'économie potentielle pour les collectivités est donc très importante : l'éclairage public représente à lui seul 48% de la consommation électrique des collectivités locales. L'ADEME et EDF estiment entre 30 et 40% la perte d'énergie pour les communes du fait d'une mauvaise qualité, d'une surpuissance des sources ou de la vétusté des installations dédiées à l'éclairage public. De plus, toute énergie inutile génère pour sa production, son approvisionnement, ses équipements et son transport, des émissions de gaz à effet de serre à diviser pourtant par quatre et des déchets nucléaires qui pourraient être évités.

#### **Biodiversité**

Les nuisances lumineuses affectent les équilibres des écosystèmes et perturbent la chaîne alimentaire. La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une alternance du jour et de la nuit et beaucoup d'espèces sont nocturnes. La loi Grenelle I fixe pour objectif la prévention, la suppression ou la limitation « des émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes ». L'ANPCEN porte, notamment, la recommandation de la prise en compte de la gestion de la lumière dans les trames vertes et bleues, appelée « trame nocturne » et de la reconnaissance de la fragmentation des milieux par la lumière. L'ANPCEN est engagée dans différents rendez-vous d'études sur les relations lumière-biodiversité et les stratégies ou la réglementation liées.

### Santé

Les humains possèdent des récepteurs commandant, en fonction de la lumière ou de l'obscurité, la production d'hormones et de protéines indispensables à la croissance, à différentes fonctions ou à la régulation du sommeil. La lumière intrusive (enseignes, rues, voisinage) perturbe le sommeil et la santé des occupants d'une pièce de repos ; or les activités nocturnes produisent de plus en plus de lumières intrusives gênantes. L'ANPCEN est engagée dans différents rendez-vous d'étude et de pédagogie sur les relations entre lumière-sommeil-santé humaine et attentive aux effets des LEDS à documenter.

### Le ciel, les humains, les générations futures

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre l'environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures. La constellation de la Grande Ourse comprend environ 400 étoiles visibles à l'œil nu. Aujourd'hui, une quarantaine reste visible dans les zones les moins polluées, moins d'une dizaine dans les grandes villes.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Source : Enquête ADEME – SOFRES 2005

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dossier de presse - Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : une trentaine de mesures pour accélérer les économies d'énergie suite à la table ronde sur l'efficacité énergétique, 16 12 2011.